



Tél : 05 55 25 41 37

Fax : 05 55 84 30 42

<commune.saillac19@orange.fr>

Liberté-Egalité-Fraternité
MAIRIE de SAILLAC
19500

Le 15 Novembre 2023

Consultation de la population sur les Zones d'Accélération de la production des Energies Renouvelables (ZAEnR)



La Commune de Saillac et le midi Corrèzien lancent auprès de leurs habitants une consultation publique sur les Zones d'Accélération de la production des Energies Renouvelables (ZAEnR) du **15 au 30 novembre 2023**.

La loi n°2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables vise à augmenter la part des énergies renouvelables dans notre consommation énergétique d'ici l'horizon 2030, en définissant des « zones d'accélération » favorables à l'accueil de projets d'énergies renouvelables (ZAENR).

Aussi, les Saillacois sont invités à prendre connaissance des zones envisagées listé en Conseil Municipal du 15 Novembre 2023 et à s'exprimer sur le sujet

(registre disponible en mairie ou par mail : commune.saillac19@orange.fr)

Olivier LAPORTE
Maire de Saillac

Annexe : Première liste exhaustive consultable en mairie